

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

I - COMMISSION GENERALE

Projet de territoire : le pôle métropolitain

M. LE MAIRE : Nous commençons cette séance par une commission générale sur le pôle métropolitain : nous en avons déjà discuté au Grand Lyon, mais évidemment je ne souhaitais pas que la Ville de Lyon puisse passer à côté de cette discussion. J'ai craint que cela ne me soit reproché, j'ai donc souhaité ouvrir le débat devant les Conseillers municipaux de la Ville de Lyon.

Vous le savez peut-être, cette notion de pôle métropolitain a été ajoutée à la loi sur la réforme territoriale et dans les temps qui vont peut-être un peu changer –nul n'est prophète pour l'avenir- c'est peut-être l'une des seules choses qui va rester dans la réforme, donc autant nous en réjouir aujourd'hui.

Quelle en était l'idée ? Déjà avec des agglomérations voisines, nous étions dans une communauté de destin et il convenait de faire en sorte que cette communauté de destin puisse être à la fois utile pour nos concitoyens, leur permettre un cadre de vie plus agréable, et en même temps que nous ayons de véritables projets communs pour ce qui concerne l'organisation de nos territoires, l'organisation de nos transports, la mise en réalisation de pôles d'excellence et pour faire en sorte que nos grands événements culturels puissent rayonner ensemble.

Donc, nous avons décidé de travailler ensemble avec quatre communautés d'agglomérations ou communautés urbaines : la Communauté d'agglomération de Saint-Etienne-métropole, la Communauté d'agglomération des Pays isérois et la Communauté d'agglomération Vienne-métropole.

Alors, comme vous le voyez, cela forme un espace discontinu, mais c'est tout simplement dû au fait que nous souhaitons que ce soit les gens qui aient envie de travailler ensemble, qui travaillent ensemble et que nous n'imposons rien par ailleurs. Nous espérons, bien sûr, que la dynamique qui va résulter de la création de ce pôle métropolitain puisse ensuite entraîner d'autres territoires et en particulier des territoires interstitiels, dans cette dynamique du pôle métropolitain. Mais nous ne souhaitons rien imposer dans le pôle métropolitain : c'est comme au Club Méditerranée, tout est proposé, rien n'est imposé ! Nous espérons malgré tout que la dynamique fera que beaucoup aient envie de participer à nos activités.

Donc, quels domaines d'intervention sur le pôle métropolitain ? Dans la loi, il est inscrit quatre fonctions, dites d'intérêt métropolitain, comme hier, comme aujourd'hui, il y a un intérêt Communauté urbaine : d'abord de développement économique, ensuite, de promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture, en troisième lieu, d'aménagement de l'espace, par la coordination des Schémas de Cohérence Territoriale et enfin le développement des infrastructures et des services de transport au sens des articles du Code des Transports, puisque c'est la loi.

Cette notion de pôle métropolitain qui, au départ, n'était pas inscrite dans la loi, mais que nous avons fait justement inscrire, connaît aujourd'hui un élan absolument extraordinaire. On constate que depuis le développement de la loi, aujourd'hui 21 projets de pôles métropolitains sont recensés. Parmi les plus avancés, il y a celui sur lequel nous avons d'ailleurs commencé à travailler avec mon collègue, le Maire de Nancy qui avait souhaité faire assez tôt la création d'un sillon lorrain, comme vous le voyez incluant le Grand Nancy, Metz métropole, Epinal, Portes de France-Thionville. Finalement tout autour de notre pays, sont en train de se constituer un certain nombre de pôles métropolitains, y compris d'ailleurs dans une région par exemple où cela était assez difficile : on va dire que du côté de Marseille, la difficulté de travailler ensemble entre Aix, Marseille et les autres parties du territoire était difficile ; et là ils sont en train de trouver une volonté de travailler en commun et de développer leurs territoires.

Les grands principes de ce pôle métropolitain : ils étaient, comme je l'ai dit, de fédérer les initiatives sans les absorber. On comprend bien, par exemple, que si j'avais demandé à St Etienne de rentrer dans la métropole lyonnaise, il y aurait eu comme une difficulté ! Et donc, il fallait constituer une entité où les deux pouvaient venir travailler ensemble, mais sans qu'on donne l'impression que l'un allait absorber l'autre. Et c'est ce que nous avons réalisé dans cette notion de pôle métropolitain.

Le deuxième principe est, comme je le disais, de libre adhésion : tous ceux qui veulent adhérer, peuvent adhérer, ceux qui n'en ont pas envie, ne sont pas obligés.

Alors, vous savez que cela a quelques conséquences pratiques : moi je lis un peu les éditions locales des journaux de la périphérie et je lis : « L'impérialisme du Grand Lyon ! On veut nous contraindre, nous soumettre ! » Non ! S'ils ont envie de venir, ils viennent ! S'ils n'ont pas envie de venir, ils ne viennent pas ! Mais, dans ce cas-là, évidemment, les transports en commun financés par l'agglomération du Rhône, et bien ils s'en privent ! Je trouve cela dommage pour leurs habitants, je le regrette, mais je n'y peux rien ! Nous ne contraindrons personne ! Nous sommes donc, comme je l'ai dit tout à l'heure, quatre membres fondateurs.

Sur les projets de statut, nous avons décidé, pour que chacun se sente à l'aise : si nous avons mis le siège sur le territoire de la Ville de Lyon, on aurait encore pu penser que c'était l'impérialisme de la Ville de Lyon ! Donc, nous l'avons mis à Givors, qui en plus se trouve entre Saint-Etienne et Lyon, pas trop loin de Vienne-métropole, un peu plus loin de la CAPI et c'était symbolique de le mettre dans un lieu qui en plus est un lieu de confluence entre le Giers, le Rhône, etc..., donc pour nous c'était important.

Sur le nombre de sièges du Conseil métropolitain, nous avons voulu symboliquement que le Grand Lyon, même s'il forme l'entité démographique la plus importante, ait un nombre de sièges inférieur à 50 %, de manière à montrer que nous étions dans la coopération, que nous voulions travailler dans la

convergence, et même pour l'avenir dans le consensus, parce que les choses n'existeront que dans le consensus et non pas dans l'imposition.

Donc, vous voyez le nombre de sièges :

- 48,44 % pour le Grand Lyon
- 23,44 % pour Saint-Etienne Métropole
- 14,06 % pour la CAPI
- 14,06 % pour Vienne-Agglomération.

La clé de répartition budgétaire : elle est simple. C'est la même clé que pour le nombre de représentants. Evidemment, c'est plutôt le Grand Lyon qui va davantage financer. Ceci est normal, étant donné à la fois, sa taille démographique, son pouvoir économique et financier et donc c'est nous qui allons financer.

Alors, que voulons-nous financer ? A la fois des charges d'infrastructures, mais qui soient des charges minimales. C'est-à-dire que pour nous, il n'est pas question de financer un troisième ou un quatrième niveau qui coûterait très cher. Donc, une structure légère de coordination, mais il faut bien quand même quelques personnes qui s'occupent un peu de tout cela.

Surtout, ce que nous voulons faire, c'est un pôle métropolitain de projets, et nous allons définir ensemble un certain nombre de projets à charge pour chacun, d'ailleurs, de contribuer sur son territoire, à leur financement, et ensuite, des projets qui seraient communs et sur lesquels on aurait un financement commun. Je vais expliciter ceci dans quelques temps.

Sur le schéma de gouvernance : un bureau qui comprendrait le président, les vice-présidents et présidents de commissions thématiques, avec une garantie de collégialité au sein du pôle, comme je vous l'ai dit 64 élus représentant les différents territoires, un certain nombre de commissions thématiques et je vais y venir, concernant la mobilité et les déplacements, l'économie et l'innovation, l'aménagement et la planification, la culture et le tourisme et le loisir.

Je déborde peut-être sur l'exposé de Benoît Quignon. Que voulons-nous faire ? Nous voulons faire quatre choses :

- Premièrement, faire en sorte que dans le pôle métropolitain, il soit facile de se déplacer. On voit bien qu'il y a beaucoup de gens qui habitent à Saint-Etienne et qui travaillent à Lyon, qui habitent à Lyon et qui travaillent à Saint-Etienne. Le souci pour eux, n'est pas de savoir qui les transporte. Ce qui pose problème je crois quand j'écoute certains débats, j'ai l'impression que ce sont plus des problèmes de pouvoirs, pour savoir qui va être celui qui contrôle. Ce n'est pas notre problème. Nous, on veut que les gens soient bien transportés, qu'il soit facile pour eux de se déplacer de Saint Etienne à Lyon, de Lyon à la CAPI, de la CAPI à Vienne-métropole.

Je donne un exemple : aujourd'hui, il y a une gare à Vienne qui permet d'aller sur Lyon, sauf que, pour arriver à cette gare, située au centre de Vienne, c'est la galère absolue. Ils sont en train de penser sur leur territoire à une gare qui serait un peu excentrée de Vienne et qui permettrait aux gens de Vienne de développer, d'abord des places de parking, des parcs relais, etc... et ensuite de faciliter l'accès à Lyon. Si on réussit à faire cela, c'est quand même mieux pour les déplacements, car aujourd'hui, le matin ou le soir, entre Vienne et l'agglomération lyonnaise, il y a beaucoup de difficultés à pouvoir se déplacer.

- Deuxièmement, l'économie, l'innovation et l'enseignement supérieur : déjà sur l'enseignement supérieur, nous avons fait en sorte qu'il existe un pôle de recherche et d'enseignement commun à Lyon et à Saint Etienne. Ensuite, nous nous disons que pour pouvoir aller de l'avant, pour innover, il faut que l'on mette en commun les forces du territoire. Je prends deux exemples :

- Sur la communauté d'agglomération des pays Isérois, il y a deux grands groupes qui travaillent dans un pôle matériaux : Vica et Lafarge. Les mettre en visibilité dans un pôle de compétitivité qui soit métropolitain, c'est permettre que sur ces deux pôles, sur ces deux entreprises, qui sont évidemment vitales sur les problèmes que nous avons, à savoir le développement durable, on puisse faire en sorte que sur les nouveaux bâtiments, sur la réhabilitation des bâtiments anciens, nous ayons de nouvelles technologies. Ceci est absolument fondamental et donc par ce pôle métropolitain, nous allons le faire.

- Autre exemple : sur Saint Etienne-Métropole, ils ont un pôle d'excellence sur tout ce qui concerne la mécanique. A Lyon, nous ne sommes pas trop mauvais dans les logiciels. Si on met ensemble logiciel et mécanique cela se traduit par « robotique ». En France nous sommes nuls en robotique. Ce sont nos amis Japonais, Coréens, qui développent l'industrie de la robotique de demain. Constituer un pôle de robotique dans la métropole c'est évidemment quelque chose de tout à fait fondamental.

- Sur l'aménagement du territoire, on sait qu'un de nos soucis est qu'il n'y ait pas un développement de notre agglomération qui soit en « tache d'huile », et donc il nous faut repérer des pôles de développement et faire en sorte qu'entre ceux-ci, nous gardions des espaces agricoles et des espaces paysagers. Par exemple un des drames de Saint Etienne-Métropole, c'est qu'aujourd'hui, ils sont en train de perdre des habitants sur le cœur de l'agglomération et en même temps se développe de la péri-urbanisation sur la plaine du Forez. Cela est à contre sens. Miter le territoire, enlever les espaces agricoles et paysagers pendant que les cœurs de ville sont en train de s'effondrer, c'est nul. Et donc c'est ce que nous allons essayer de contrecarrer ensemble.

Enfin, sur la culture, le tourisme et les loisirs nous pensons que faire en sorte que « Jazz à Vienne » soit relayé dans l'agglomération lyonnaise, que « la biennale du design » à Saint Etienne qui est aujourd'hui une belle biennale nationale mais qui est encore petite par rapport à ce qui se fait par exemple à

Stockholm, devienne une grande biennale internationale. Ce serait extraordinaire de faire en sorte que les biennales de Lyon, d'art contemporain, biennale de la danse puissent rayonner sur tout le territoire métropolitain. C'est quelque chose qui permettrait de mettre en valeur l'ensemble des territoires. Voilà ce que je voulais vous dire, et je laisse à Benoît Quignon le soin de développer de manière plus concrète la mise en phase de tout ceci.

M. QUIGNON Benoît, Directeur Général des services : *Présentation du processus de création du pôle métropolitain et des actions envisageables qui ont une pertinence à l'échelle du pôle métropolitain.*

Le processus de création du pôle métropolitain qui s'est engagé il y a 18 mois est en train d'aboutir par une série de délibérations convergentes et conformes qui vont être prises à partir de cette semaine, par Vienne Agglo, puis par Saint-Etienne, ensuite par le Grand Lyon et enfin le 13 décembre par l'Isle d'Abeau. Cette première phase qui est en fait le point d'orgue d'une réflexion assez approfondie entre élus et services, a permis d'aboutir à la rédaction de statuts et d'une feuille de route. Nous avons eu plusieurs échanges avec les services de l'Etat pour élaborer les statuts et nous avons eu l'occasion de rencontrer il y a quelques jours la Secrétaire Générale de la Préfecture du Rhône pour lui présenter notre projet. La feuille de route est le plan de travail du pôle métropolitain pour les trois prochaines années avec des objectifs relativement précis qui vont servir de guide à l'action métropolitaine.

A l'issue de cette phase de délibération, le Préfet de région qui est compétent en la matière puisqu'il y a plusieurs départements concernés, va transmettre pour avis aux personnes publiques concernées, à savoir les Conseils généraux du Rhône, de la Loire et de l'Isère et enfin au Conseil Régional, notre projet de création du pôle métropolitain. Ces quatre assemblées auront trois mois pour, d'une manière explicite ou tacite, exprimer un avis qui n'a pas à être conforme mais qui sera un avis pris en compte par le Préfet de région, sur le projet de pôle métropolitain.

Donc, dès le 13 décembre, après les délibérations des membres du futur pôle métropolitain, il est prévu que ceux-ci fassent la « tournée » des Conseils généraux et du Conseil régional pour présenter ce projet connu déjà de ces collectivités. Chacune des commissions départementales de coopération intercommunale, au niveau de chacun des trois départements concernés, aura aussi à se prononcer, vraisemblablement après la consultation formelle des Conseils généraux et du Conseil Régional. Nous espérons - et nous faisons tout pour cela - faire en sorte que l'arrêté du Préfet intervienne dès le début du deuxième trimestre 2012, au plus tard en tout cas avant la fin du premier semestre 2012. On pourra, à ce moment là, mettre en place l'organisation évoquée par le Maire de Lyon.

Pour aller un peu plus dans le détail, quelles sont les grandes actions imaginées à l'échelle du pôle métropolitain ? J'ai évoqué l'idée d'une feuille de route. Et bien à l'échelle de chacune des thématiques évoquées par M. Collomb tout à l'heure, nous allons mettre en place des actions plus précises.

La première consiste à arrêter une stratégie métropolitaine de déplacements, cela n'existe pas aujourd'hui, contrairement à ce que certains pourraient croire. Il y a une stratégie de déplacements à l'échelle des quatre agglomérations mais il n'y a pas véritablement de travail à l'échelle du pôle métropolitain. La démarche REAL a donné il y a quelques années une idée de ce que pourrait être une stratégie à l'échelle métropolitaine, mais c'est quelque chose qui était porté de manière plutôt informelle par les collectivités concernées.

Le deuxième point va consister en une définition de stratégie de tarification zonale multimodale, à l'instar de ce qui se passe en Ile de France. Cela s'énonce facilement mais c'est assez complexe sur les plans juridique, technique et financier bien entendu, puisqu'il faut créer une caisse de compensation, trouver les mécanismes juridiques pour la création d'un titre de transport commun, et enfin se mettre d'accord sur le périmètre des zones. Pour avoir participé il y a quelques années à la démarche REAL, c'est un point sur lequel nous n'avons pas réussi à aboutir il y a 5 ou 6 ans, parce que l'on manquait de supports techniques de la démarche.

Et puis, Gérard Collomb y a fait allusion tout à l'heure, c'est la mise en place d'un système de parcs-relais à l'échelle du pôle métropolitain et donc pas forcément à l'intérieur de chacune de nos agglomérations, mais plutôt aux interfaces, permettant par là-même le développement de systèmes de co-voiturage. Tout ceci ne peut pas se faire uniquement à l'échelle du pôle métropolitain, d'où la création d'un syndicat mixte de transports avec le Conseil Régional du Rhône-Alpes. C'est une idée qui a émergé assez rapidement lors de nos échanges à l'intérieur du pôle métropolitain car il est clair que c'est le réseau TER qui fait l'articulation entre les différents pôles. Pour coordonner la politique de déplacements et d'information en direction des passagers, il faut que nous puissions associer, et nous le ferons, à l'intérieur d'un syndicat mixte de transport dédié à cette question, le Conseil Régional, les Conseils généraux n'ayant pas vocation à être partie prenante de pôle métropolitain.

Se rajoute à cela une disposition un peu particulière qui touche le Grand Lyon qui avait confié sa compétence d'autorité organisatrice des déplacements urbains au SYTRAL. Le Grand Lyon ne peut pas, es-qualité, participer au syndicat mixte de transports, mais le fera par l'intermédiaire du SYTRAL. Enfin, ce syndicat mixte de transports nous permettra dans un deuxième temps, et d'ailleurs assez rapidement, d'intégrer d'autres autorités organisatrices de transports, certaines agglomérations, mais peut-être pourquoi pas des départements directement intéressés au développement d'une offre de rabattement et inter-urbaine à l'intérieur de leur territoire. Tout ceci est en cours de préparation mais bien sûr moins avancé que la création du pôle métropolitain. Une première réunion a eu lieu avec la Région il y a maintenant quelques semaines.

Gérard Collomb a fait allusion aux parcs relais. Voici une carte indicative des parcs relais que nous pourrions développer et renforcer à l'occasion de la mise en place du pôle métropolitain. Quelques priorités sont indiquées, on voit en particulier les deux parcs relais situés de part et d'autre de

la gare de Vienne dont l'objectif est de désengorger le parc relais existant qui est quasiment inaccessible.

Sur l'économie, toute une série d'actions ont été imaginées. C'est une des thématiques qui a donné lieu, avec la question des déplacements, aux travaux les plus approfondis pour définir ce qui fait sens à l'échelle du pôle métropolitain. Il ne s'agit pas de se substituer à l'action de chacune des communautés d'agglomération ou de la Communauté urbaine, on retrouve bien là le caractère de subsidiarité rappelé par le Maire de Lyon. Par exemple, on s'aperçoit qu'à l'échelle métropolitaine, c'est sans doute là qu'est l'action la plus pertinente en matière de prospection. Lorsque l'on est à l'étranger, lorsque l'on est présent dans des salons internationaux, on ne parle pas de Saint-Etienne, de l'Isle d'Abeau ou de Vienne, mais de Lyon. D'ailleurs, nos collègues de Saint-Etienne et de l'Isle d'Abeau avec qui nous tenons parfois des stands conjoints, mais pas communs, comme par exemple à Cannes, se présentent bien volontiers comme faisant partie de l'aire métropolitaine lyonnaise. Il s'agit là de prendre acte de cette réalité du marché de l'entreprise à l'échelle internationale et d'en tirer toutes les conséquences, à la fois en termes de marques, je l'ai évoqué, mais également en termes de structures de prospection et pourquoi pas aussi de présence commune à l'Etranger ou dans des salons internationaux.

Trois autres actions qui concernent l'attractivité des territoires en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Je cite là une action que nous envisageons de mener à court terme, ce n'est pas la seule, qui est de coordonner les schémas de développement universitaire qui ont pu être élaborés et à Saint-Etienne et à Lyon. A l'évidence, il vaut mieux avoir un schéma de développement universitaire à l'échelle de la métropole qui intègre d'ailleurs Vienne et l'Isle d'Abeau qui n'ont pas de structures très fortes en matière d'enseignement supérieur mais qui pourraient être intéressées à être intégrées dans un véritable réseau. Je ne développerai pas, mais par exemple on a aujourd'hui en projet la création d'une fondation pour l'université de Lyon et l'on pourrait là aussi imaginer que cette fondation ait une base métropolitaine et pas seulement lyonnaise pour éviter, je dirais, le dédoublement.

Pour ce qui concerne l'accompagnement des entreprises, une des actions mises en place par le Grand Lyon, à savoir l'accompagnement des PME à très forte croissance, est quelque chose qui peut également concerner et intéresser d'autres territoires soit du côté de la CAPI, soit du côté de Saint-Etienne. Une idée simple c'est de partager ce dispositif avec ces deux autres territoires et permettre à leurs entreprises à très forte croissance de bénéficier d'une plateforme de services commune. Cela permettrait d'avoir une démarche cohérente avec les acteurs économiques à l'échelle métropolitaine. En retour, cela peut aussi avoir pour avantage pour le Grand Lyon de partager ses charges fixes sur ce type d'action.

Enfin, création, aménagement et gestion de sites économiques d'intérêt métropolitain. Il est intéressant d'identifier, nous l'avons d'ores et déjà fait, des sites qui, soit pour des raisons de reconversion mais aussi de très fort développement, ont véritablement un intérêt et ne peuvent être conçus à mon

sens qu'à une échelle métropolitaine. Et bien, le pôle métropolitain se donne la possibilité aux travers de ses statuts et de sa feuille de route, d'intervenir en maîtrise d'ouvrage directe. Cela peut être, par exemple, du côté de Rive de Giers mais ça peut également être sur d'autres territoires. On évoque ici la plate forme aéroportuaire de Saint-Exupéry. Ce n'est pas pour y être présent directement puisque ce territoire ne fait pas « encore » partie du Pôle métropolitain. Par contre, l'Etat qui est très préoccupé de ce territoire sollicite souvent le Grand Lyon et d'autres territoires pour avoir une position commune des collectivités locales sur ce territoire très particulier qui est celui de l'aéroport de Lyon.

Je pense que l'ensemble des territoires qui constituent le pôle métropolitain pourrait constituer une force de proposition face à l'Etat sur ce point particulier. Il y a des enjeux en matière de logistique, en matière de développement des transports, en matière de préservation des équilibres écologiques. Dans ce domaine particulier, la contribution du pôle métropolitain qui s'est déjà faite sentir face à l'Etat est de nature à modifier la posture de ce dernier. Cela s'est vu il y a quelques mois, lorsque l'Etat envisageait de créer une nouvelle OIN (Opération d'Intérêt National) et qui devant la mobilisation du territoire métropolitain a dit « et bien écoutez, on va établir ensemble un schéma de référence et ensuite je vous donnerai les clés ». On verra ce que ça va donner mais on voit bien que l'existence d'un pôle métropolitain est de nature à permettre des prises de position et des orientations assez fortes sur le plan politique.

Mise en cohérence de l'offre territoriale d'accueil des entreprises. Je pense que c'est clair. Il s'agit d'éviter des concurrences nuisibles entre acteurs. Je mentionne simplement pour mémoire, puisque Gérard Collomb l'a fortement développé, le soutien à quelques filières qui n'ont de sens qu'à l'échelle métropolitaine. La question des matériaux par exemple, ou des industries créatives avec le design, ou encore de la logistique où des logiques de concurrence interne au pôle métropolitain existent aujourd'hui et dont il faudrait sans doute sortir aussi rapidement que possible.

Sur l'aménagement et la planification, on reste dans cette logique qui est de coordonner des plans d'action qui sont aujourd'hui élaborés à l'échelle de chacun des territoires et qui dans un certain nombre de cas, je pense notamment à l'habitat, la préservation des espaces naturels, se heurtent à la question des frontières, des franges entre les territoires. On évoque ici la question du développement durable, de la densité, de l'économie du foncier qui est une préoccupation partagée entre les quatre territoires. Et puis aussi, la polarisation urbaine autour des axes de transport. Cela serait mieux si chacun des quatre territoires adoptait les mêmes principes de développement autour des gares par exemple. Cela permettrait d'éviter l'étalement urbain. On a là des territoires qui aujourd'hui sont prêts à partager des réflexions qui ont été menées principalement jusqu'à présent à Saint-Etienne et à Lyon. Cela serait un véritable progrès que d'arriver à aller dans cette voie.

Le programme Urba Gares, on l'a vu sur une carte. On va donc continuer.

Je parlais des espaces périurbains, des espaces naturels et agricoles. L'idée est de préserver au travers d'une planification ces territoires, coordonner, par exemple, les démarches de SCOT engagées par chacun de nos territoires. Enfin, un projet assez symbolique qui est celui de la voie verte des confluences. Il s'agit de coordonner des intentions qui s'étaient manifestées dans chacun de nos trois voire quatre territoires qui est de réaliser un vaste cheminement le long de nos fleuves ou de nos rivières. Ce projet pourrait se réaliser. Il avait été imaginé jusqu'à présent par petits morceaux. L'idée est de coordonner nos maîtrises d'ouvrage, nos planifications et nos interventions et pour faire quelque chose qui pourrait être un vrai événement à la fois sur le plan symbolique mais aussi sur le plan touristique et des déplacements doux.

Sur le point de la culture, des loisirs et du tourisme, la mise en réseau des offices du tourisme qui est une question qui n'est pas mineure, en particulier pour le tourisme de proximité avec une forte attente des offices (je parle sous le contrôle de Jean-Michel Daclin).

Le soutien à quelques actions d'intérêt métropolitain qui favorisent le sentiment d'appartenance à l'échelle du pôle. On a en tête, pour les plus sportifs d'entre nous, la SaintéLyon mais on peut aussi imaginer quelque chose qui s'est développé à l'échelle du Grand Lyon et qui a beaucoup intéressé nos collègues de Saint-Etienne, de l'Isle d'Abeau et de Vienne, que sont les Journées Européennes du Patrimoine conçues non seulement à l'échelle d'une commune mais à l'échelle véritablement d'un territoire. Et le territoire métropolitain nous semble être particulièrement pertinent sur un certain nombre d'axes : je pense notamment au patrimoine contemporain ou à d'autres types de patrimoine. On a quelques idées déjà assez précises sur ce qui pourrait être fait à l'échelle métropolitaine.

Et puis, sans répéter le propos de M. Collomb, mais il est vrai que quelques grands événements culturels pourraient être organisés judicieusement à l'échelle métropolitaine ou en tout cas, être développés, portés en termes de communication à cette échelle là pour avoir une véritable vision et visibilité européenne, voire mondiale. On a la chance d'avoir le Festival de Vienne, les biennales de design, d'art contemporain et de la danse. Ce sont des événements véritablement européens et qu'il faudrait pouvoir porter à une échelle plus importante encore.

Voilà pour ces quelques éléments avec une mise en place opérationnelle le 1^{er} juillet 2012 au plus tard et sur la période qui nous sépare de cette date, des structures de portage provisoires au travers notamment de la Région urbaine de Lyon de manière à ne pas perdre l'élan qui s'est développé autour de ce projet de pôle métropolitain.

Merci de votre attention.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, vous connaissez notre attachement à la recherche de synergies, aussi nous

soutenons sans réserve l'objectif d'une coopération renforcée avec les autres intercommunalités constituant le bassin de vie lyonnais.

En préambule, je souhaiterais souligner que le Grand Lyon avait été pionnier en créant dès 1989, la RUL (la Région Urbaine de Lyon), structure de coopération et de coordination au niveau de bassin de vie lyonnais. Aussi, j'ai parfois l'impression que le Pôle métropolitain va faire à peu près la même chose que la RUL à une échelle géographique plus restreinte.

Nous sommes, pour notre part, plus réservés sur la forme que vous avez décidé d'utiliser pour favoriser cette coopération inter-agglomérations.

En effet, à l'heure où nous souhaitons simplifier le mille feuilles français, vous souhaitez en rajouter une couche avec un coût de fonctionnement d'un million d'euros par an !

A l'heure où nous souhaitons rapprocher élus et citoyens, vous les séparez encore un peu puisque le Conseil du Pôle métropolitain sera constitué d'élus de 3^e niveau, reléguant ainsi aux oubliettes le débat démocratique et donc la légitimité des décisions.

A l'heure où nos concitoyens veulent un discours de vérité, pouvez-vous nous expliquer en quoi le Pôle changera votre attitude ? Pourquoi n'avez-vous pas mis en place une telle concertation lors de l'appel à candidature « capitale européenne de la culture », plutôt que de laisser deux dossiers concurrents qui se sont autodétruits ? Pourquoi ne pas avoir mis en place une telle concertation lors de l'adoption du Schéma de Développement Universitaire (M. Quignon l'a évoqué) il y a quelques mois, alors même que le PRES Université de Lyon a déjà, depuis de nombreuses années, intégré la notion de métropole lyonnaise puisqu'il rassemble les établissements d'enseignement supérieur lyonnais et stéphanois ?

Enfin, dernier point, vous souhaitez que le Pôle s'implique dans les déplacements. C'est une bonne idée mais là aussi, la méthode n'est pas efficace. En effet, à cette échelle, le rôle de la Région est capital. Les TER sont une compétence Région Rhône-Alpes. Déplacer une gare comme vous l'évoquiez à Vienne, c'est là aussi une compétence de la Région avec les intercommunalités. Or, légalement, elle ne peut pas être membre d'un pôle métropolitain. Pas de problème, vous avez trouvé la solution... Vous nous proposez la création d'une couche supplémentaire : un syndicat mixte des transports. L'articulation est tellement compliquée que les services, probablement aidés en cela par un cabinet de conseil extérieur, voire un cabinet en communication, proposent, je cite « *Le Pôle métropolitain est l'autorité politique d'impulsion et le syndicat mixte l'autorité politique d'articulation* ». J'avoue, pour ma part, ne pas très bien comprendre l'articulation entre les deux.

Et je ne sais pas si le citoyen qui a besoin des transports en commun au quotidien pour travailler, étudier, bref, pour se déplacer, va percevoir cette subtilité. Je crois que nous aurons effectivement besoin de nombreuses réunions de travail pour avancer. Au-delà, les élus du Conseil

syndical seront pour les Lyonnais, des élus de 4^e niveau, voire même 5^e niveau, désignés par les élus du SYTRAL, eux-mêmes désignés par les élus du Grand Lyon, eux-mêmes désignés par les élus municipaux, sachant, je me permets de le rappeler, que les Lyonnais, eux, élisent les Conseillers d'arrondissement. Donc, on est bien à un 5^e niveau.

Avouez que la notion de démocratie et de lisibilité est totalement absente de ce projet. Un progrès pourrait être de réintégrer le SYTRAL dans le Grand Lyon sous forme d'une vice-présidence. Cette nouvelle organisation aurait le mérite de rappeler et de replacer les décisions concernant les déplacements des Grands Lyonnais dans une enceinte démocratique.

A ce sujet, il est parfois intéressant de regarder ce que font les autres. Je me permets de vous inviter à prendre exemple sur ce qu'a mis en place votre leader du parti socialiste Martine Aubry à Lille. En effet, à Lille, il existait un syndicat des transports urbains assez proche, dans son organisation, du SYTRAL. Depuis le 1^{er} janvier 2010, la Communauté urbaine de Lille a repris la compétence transport et a réintégré le syndicat au sein de la métropole. En parallèle, la région Nord-Pas de Calais, les départements et les intercommunalités ont créé un syndicat mixte intermodal des transports, mieux structuré donc que notre projet REAL. Ceci nous paraît plus efficace, plus respectueux de la démocratie et plus lisible pour le citoyen.

Ces défauts importants seraient malgré tout acceptables si vous aviez tracé une perspective à moyen ou long terme, une perspective concrète de la coopération inter-collectivités locales. Mais il n'en est rien, par la présentation que nous avons eue aujourd'hui, vous nous proposez le pôle métropolitain et pour la suite, à 5 ou 10 ans, c'est le trou noir !

Monsieur le Maire, les élus du Groupe Centristes et Démocrates pour Lyon ne sont pas convaincus par ce projet. Nous aurions préféré réfléchir à la transformation du Grand Lyon en une métropole lyonnaise, au sens de la réforme territoriale de 2010 et telle que l'avait imaginé la commission Balladur. Je me permets de vous rappeler que la notion de métropole avait fait alors le consensus de l'ensemble des membres de cette commission « transpartisane ».

Pierre Mauroy, qui connaît un peu les enjeux des métropoles européennes puisqu'il a longtemps présidé Lille Métropole, était un des éminents membres de cette commission. La métropole, comme l'avait décrite la commission Balladur, bénéficie de transferts de compétences de la part du Département et de la Région, notamment les transports, l'Etat peut lui conférer de grands équipements et infrastructures.

En conclusion, nous avons véritablement l'impression que vous souhaitez la mise en place de ce pôle pour deux raisons : en premier lieu parce que c'est vous qui avez fait inclure cette notion-là dans la loi et que vous vous sentez un peu obligé de la mettre en œuvre chez vous, et en second lieu pour avoir à votre service un outil supplémentaire de communication.

Je vous remercie.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, à l'occasion de ce débat sur la Métropole, quelques points effectivement que je voudrais aborder en complément de ce que vient de dire notre Collègue Geourjon : d'abord, et effectivement nous avons eu l'occasion de vous le dire à la Communauté urbaine, nous regrettons que la Métropole, la notion juridique de métropole, ait été écartée un peu vite et que nous n'ayons pas regardé comment faire en sorte, dans des conditions pas simples mais sans doute moins compliquées, d'intégrer un certain nombre de compétences sur un territoire plus large que celui du Grand Lyon aujourd'hui. Cela n'a pas été votre choix, vous avez opté pour le pôle métropolitain. Nous sommes obligés aujourd'hui de faire avec. Mais effectivement la création d'un pôle métropolitain dans ces conditions, c'est rajouter un étage de plus. Rajouter un étage de plus, très bien si cela doit permettre d'avoir une stratégie cohérente entre les quatre territoires concernés. Mais la mise en œuvre risque d'être très compliquée.

Pour l'illustrer à travers quelques exemples : sur la question des transports, on se rend bien compte qu'effectivement le pôle métropolitain ne peut pas être un outil opérationnel car comment parler de transport sur le territoire du pôle métropolitain sans que la Région et les Départements soient associés de façon opérationnelle à tout cela ? C'est pour cela que vous évoquez la création d'un syndicat mixte des transports mais qui, pour le coup, pourrait avoir un périmètre différent du pôle métropolitain et rajouterait un nouvel étage ! Donc l'articulation entre les deux restera pour le moins compliquée puisque le syndicat mixte des transports aura son propre organe de décision et que le pôle métropolitain, dans ces conditions, aura un rôle qui paraît assez flou.

Cela pose la question pour nous, Ville de Lyon, qui avons une autorité organisatrice des transports, -le SYTRAL- de savoir s'il ne faudra pas au moins, pour simplifier un peu les choses, l'intégrer au Grand Lyon et en faire une compétence intégrée du Grand Lyon. Cela aura au moins le mérite de supprimer un étage quand vous vous préparez à en rajouter quelques-uns.

Autre illustration de la difficulté de mise en œuvre, c'est la question liée au développement économique de la gestion du foncier pour laquelle vous envisagez éventuellement que le pôle métropolitain puisse agir en maîtrise d'ouvrage directe. Cela voudrait dire que le pôle métropolitain devrait alors avoir des services opérationnels, la structure légère risque de l'être un peu moins et les coûts pour le contribuable risquent de se multiplier. Mais il y a une autre difficulté : au milieu des quatre pôles qui vont former le pôle métropolitain, il y a des territoires n'adhérant pas forcément. Et si la stratégie conduisait à repérer un territoire qui n'est pas compris dans le territoire du pôle métropolitain ? Là, on voit bien que les conditions de mise en application de cette stratégie économique serait contrainte ou contraindrait à imaginer à nouveau un mode de fonctionnement ad hoc, lequel compliquerait un peu plus les choses et rendrait totalement illisible l'action politique au-delà, comme l'a parfaitement démontré Christophe Geourjon, du déficit démocratique de toutes ces instances élues de façon indirecte et que l'on multiplie les unes derrière les autres.

Ensuite, sur un certain nombre de sujets -pardon de le dire comme ça- mais il n'y a pas besoin de créer un pôle métropolitain pour que les Lyonnais fassent la promotion de Jazz à Vienne et pour que les Viennois fassent la promotion des Nuits de Fourvière, ou d'autres grands événements culturels de Lyon.

Donc, on voit bien derrière cet objectif-là qui peut relever d'un intérêt pertinent, à savoir assurer une certaine cohérence entre les différentes politiques publiques des différents territoires concernés, que cela ne peut être qu'une structure de réflexion aujourd'hui et que la volonté de la faire basculer sur une structure de décision, voire une structure opérationnelle, conduira à une complexification des choses, à un agrandissement du déficit démocratique et à un éloignement de la décision du citoyen, et enfin à des dépenses supplémentaires. C'est pour cette raison que nous avons, nous aussi, de grandes réserves sur ce projet qui, malheureusement, n'est pas le signe de la simplification que nos concitoyens appellent de leurs vœux.

Je vous remercie.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, il y a toujours et de plus en plus un décalé entre les habitants d'une collectivité, leur lieu d'habitation, leur lieu même d'imposition fiscale et la réalité de leur vie, qu'elle soit professionnelle, entre autres, que ce soit la question de leurs déplacements, de l'utilisation qu'ils font même des équipements publics. De nombreuses limites communales, de ce fait, sont donc très virtuelles et sont surtout très évolutives pour nos concitoyens.

Or, la réalité administrative fige beaucoup plus les éléments et est, de fait, statique, immobile, quand la réalité des habitants est plus mouvante, mobile justement, diverse dans ses attentes, ses demandes qui changent et évoluent au cours du temps, au cours des transformations mêmes de la structure familiale par exemple. S'y ajoutent bien évidemment les mouvements des entreprises, l'évolution des métiers, des types et des lieux d'apprentissage, d'où l'intérêt à notre sens de prendre en compte ces mouvements et leurs conséquences à un niveau pertinent et à ce titre, la création d'un pôle métropolitain est vraiment intéressante et surtout nécessaire.

Je pointerai trois thèmes qui en soulignent la pertinence et qui ont été présentés tout à l'heure.

1 - Premier thème, les transports, qui se traitent déjà de toute manière à une échelle plus large que notre Grand Lyon, mais à l'échelle du pôle nous avons une quinzaine de structures gestionnaires de transports. Cela nécessite bien entendu coopération et réflexion commune pour mettre en oeuvre une politique concertée dans un premier temps et rapidement commune, nous l'espérons. Bien au-delà des débats de technostucture ou de techno pour savoir s'il faut une ou deux, voire trois AOT qui va faire ceci ou cela, la réalité c'est celle-là, c'est ce qu'il faut coordonner et travailler ensemble. Voilà ce que nous voulons souligner.

2 - Deuxième exemple, la question de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui reste un sujet extrêmement complexe. L'exemple du PRES - Pôle Régional de l'Enseignement Supérieur- est très intéressant à étudier tant il pourrait aujourd'hui avoir tendance à favoriser Lyon contre Saint-Etienne, contrairement à l'idée originale, d'où l'importance dans ce cadre d'une évaluation et d'une concertation en continu, ce qui, sur ce sujet là, est le cas et c'est extrêmement important.

3 - Troisième thème : la question de la conservation des terres agricoles, de l'agriculture de proximité, des circuits courts, de la biodiversité et de la qualité alimentaire, qui lui sont liés. Cette question de la préservation et de l'exploitation des terres agricoles est un sujet majeur, au moment où c'est l'équivalent d'un département entier qui disparaît tous les vingt ans dans notre pays, menacé bien souvent par l'apparent et irrépressible étalement urbain, alors que cet étalement urbain, il faut continuer à tenter de le maîtriser, même si cela reste toujours très difficile.

La création du Grand Lyon, l'augmentation du nombre de communes qui y adhèrent, est déjà une réponse pertinente, en particulier parce que justement elle est évolutive et dans ses limites territoriales et dans ses compétences, mais ce ne peut être la seule réponse, nous en sommes d'accord.

Alors, élargir la coopération, réfléchir et partager plus encore les responsabilités, afin d'éviter la compétition souvent inutile et toujours dispendieuse entre communes ou diverses collectivités, est tout à fait nécessaire et nous partageons cette volonté commune.

Vouloir ainsi coopérer avec les autres communautés que sont Saint-Etienne, Vienne, Bourgoin-Jallieu et pourquoi pas Villefranche un jour, sans intention annexionniste ou impérialiste, on l'a souligné, mais respectueuse des originalités des unes et des autres est indispensable, si l'on veut que cela fonctionne, mais sans doute redoutablement difficile à intégrer dans nos modes de fonctionnement. Mais cet état d'esprit coopératif reste une condition indispensable de la réussite de ce projet. Et nous nous réjouissons qu'il ait été souligné : il reste à réussir, à constamment le mettre en œuvre.

D'autres conditions nous semblent aussi indispensables à la réussite de ce processus. La solidarité entre les territoires au sein de cette nouvelle entité est une nécessité souvent avancée, mais très difficile à mettre en œuvre. Difficile à mettre en œuvre déjà au sein du Grand Lyon, on le voit bien, puisqu'un certain nombre de communes périphériques se défaussent sur nous de leur responsabilité en matière d'action sociale et renvoient vers Lyon des publics en grande ou très grande difficulté, arguant que nous sommes une ville riche. Alors que nous avons, nous aussi, des populations et des parties de notre territoire fragilisées. L'action de Louis Lévêque, pour repérer et agir sur ces quartiers, le prouve. Celle de Sylvie Guillaume à la Vice-Présidence du CCAS le démontre aussi.

Cela pour dire que nous souhaitons qu'une réflexion sur l'action sociale, sur la solidarité avec les plus démunis de nos concitoyens, soit déjà menée sur le territoire du Grand Lyon et qu'une mise en œuvre de la coordination des Centres Communaux d'Action Sociale de ces communes devienne un objectif politique fort et partagé.

Mais, la solidarité territoriale joue aussi avec l'externe, avec ces territoires non membres de tel ou tel regroupement. Elle se pose et se jouera sans doute surtout avec ce que nous pourrions appeler le « rural interstitiel ». Et je donne là au terme « interstitiel », son sens noble, qui souligne l'indispensable nécessité de ces territoires, tout comme nos corps ou grands systèmes corporels ne pourraient vivre, sans justement l'indispensable liquide interstitiel. C'est donc bien de solidarité systémique qu'il s'agit, tant les vies de l'un et l'autre sont indissolublement liées, contrairement à ce qui a longtemps été le crédo du développement urbain. Cela nécessite aussi et encore une volonté de coopération avec les représentants de ces territoires.

Territorialement encore existe un degré de complexité, qui s'ajoute avec la création ou l'extension de pôles métropolitains –qui se posait déjà avec les communautés urbaines de l'importance de la nôtre-, mais qui là deviennent plus importants : c'est le rapport institutionnel et politique avec le Conseil Régional et bien sûr le partage des compétences et donc de la coopération avec ces institutions. Plus nous allons avoir dans cette région de pôles métropolitains qui prennent de l'importance, y compris de communautés urbaines plus importantes, plus le lien à travers le transport ou autres, devient important à négocier, important à travailler et à réfléchir ensemble. Il y a là aussi de nouveaux équilibres à trouver. En tout cas, rien ne pourra se faire en feignant d'ignorer ce niveau.

Je terminerai sur la question de la représentation démocratique dans une telle instance. Car voilà une petite assemblée qui sera élue au troisième degré, puisqu'élue par ses Conseillers communautaires, eux-mêmes déjà élus au second degré. C'est une question de représentation démocratique majeure qui n'est pas satisfaisante, tant elle éloigne encore les décideurs politiques des citoyens électeurs.

Un des premiers effets, qu'on pourrait appeler le « syndrome du Maine-et-Loire » -je vous rappelle que le Maine-et-Loire, c'est ce Conseil Général dont la totalité de son Assemblée est masculine- serait surtout que dans cette assemblée, il risque d'y avoir plus de $\frac{3}{4}$ d'hommes pour moins d' $\frac{1}{4}$ de femmes : ceci est difficilement acceptable aujourd'hui.

Nous pensons donc que l'élection des Conseillers communautaires au suffrage électoral direct (et au scrutin proportionnel) devient encore plus nécessaire, avec la mise en place de cette nouvelle assemblée.

Nous nous réjouissons encore que le rôle, la visibilité, les moyens donnés aux Conseils de Développement, à travers la Conférence métropolitaine des Conseils de développement, soient accrus, y compris pour se coordonner et échanger, renforçant la nécessaire démocratie participative. Et pourquoi ne pas

réfléchir à leur transformation en un Conseil économique, social et environnemental du Pôle métropolitain.

Je vous remercie.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je crois qu'on ne peut pas aborder cette question du Pôle métropolitain, sans rappeler le contexte créé par la loi de réforme des collectivités, qu'il faudra remettre à plat, en passant sans doute par son abrogation. Cette loi est contestée, nous le savons, par la très grande majorité des élus locaux. On en a d'ailleurs vu les résultats et les conséquences, dans les dernières élections sénatoriales.

Je voudrais d'ailleurs rappeler à nos collègues, MM. Geourjon et Havard, qu'il y avait un grand écart entre le contenu de la concertation de la Commission Balladur, les débats préparatoires à la loi et le texte final de la loi sur les métropoles. De ce point de vue, on ne peut pas faire comme si justement la loi était parfaite sur ce plan. Et d'ailleurs je pourrais vous rappeler, puisque vous voulez plus de démocratie : pourquoi n'avez-vous pas fait inscrire dans la loi l'élection directe, au suffrage universel direct, du Conseil de Communauté pour tout ou partie, puisque c'était proposé quand même par un certain nombre de fédérations d'élus et de partis politiques ?

Là, je crois que vous êtes mal placés quand même pour donner des leçons de démocratie !

Sur ce projet précis de pôle métropolitain, je crois que les enjeux présentés sont évidents, aussi bien en matière économique, de transport et d'aménagement du territoire. Il est tout aussi évident qu'il faut et faudra travailler à une échelle qui dépasse celle actuelle du Grand Lyon. Alors, la loi donne ce cadre, il n'est pas parfait, il sera sans doute très largement à améliorer, mais on peut s'en saisir dès aujourd'hui.

En revanche, on pourrait s'interroger sur la pertinence du contour prévu aujourd'hui pour ce pôle métropolitain, si on ne le concevait pas seulement comme une étape. Je crois que ce qui est énoncé dans les propositions le permet, avec beaucoup de souplesse et d'évolutions possibles, évolutions qui seront nécessaires. Ce projet s'inscrit dans cette perspective puisque, sans parler de régions trop larges, il est évident que l'échelle de l'inter SCOT serait effectivement, à terme, une échelle pertinente, pour poser ces différents enjeux.

Sinon, on pourrait citer l'exemple des transports, où il est évident que ce n'est pas le simple contour actuel prévu pour le pôle métropolitain, qui pourra répondre aux questions qui sont posées. D'ailleurs, je relève comme un fait positif, que le périmètre du Syndicat des Transports, ne sera pas équivalent à celui du pôle métropolitain, car sinon nous n'aurions pas de pertinence réelle sur ce sujet.

Ceci dit, rien ne justifierait qu'on reste immobile. Il faut donc bien commencer et c'est pour cette raison que nous sommes favorables à ce que nous considérons aujourd'hui comme une simple étape pour aller vers le bon territoire, le bon niveau de territoire.

Je voudrais simplement, dans le cadre de cette Commission générale, ne pas faire de trop longs discours théoriques, mais revenir sur des questions concrètes.

Nous sommes d'accord sur les principes de fonctionnement qui ont été évoqués. Par contre, des questions avaient été abordées dans le cadre de la réunion avec les Maires, que je voudrais rappeler.

D'abord, sur la conception du développement économique dans le cadre du développement durable : il n'y a pas de développement durable, s'il n'y a pas de fonctionnement démocratique et l'association de tous les acteurs. Or, sur le volet « Conférence économique métropolitaine » la présence des partenaires sociaux n'est pas prévue. Certes, elle l'est au niveau des Conseils de développement, mais il ne s'agit pas d'instances de même nature et je renouvelle notre demande de voir la présence des représentants des salariés dans cette instance-là.

Sur les Conseils de développement, les choses ont été évoquées, je n'y reviens pas. On peut se féliciter de l'Assemblée générale des Maires, qui assure une bonne articulation avec les communes et c'est très important. Plusieurs maires ont insisté sur ce point dans la concertation et c'est tout à fait juste.

Par contre, j'avais posé la question du principe d'un rapport annuel aux assemblées des quatre partenaires. Monsieur le Maire, vous avez repris ce principe lors des débats du Grand Lyon. Je pense qu'il serait en effet utile de le rappeler puisqu'il y a toujours un problème démocratique que beaucoup d'entre nous ont évoqué, avec des institutions élues au deuxième, voire troisième, quatrième degré selon les cas. C'est d'autant plus important que sur le contenu même de l'action qui sera celle du pôle métropolitain, on a évoqué des travaux d'études, de prospective, d'accompagnement à la définition de stratégie. Mais il a été aussi dans la présentation, fait état de maîtrise d'ouvrages. On va donc au-delà du niveau de l'information et des études pour aller jusqu'à des actions opérationnelles concrètes qui soient coordonnées par le pôle, mais réalisées par chaque partenaire, soit comme vous venez de le préciser, Monsieur le Maire, réalisées en commun par le pôle.

Sur la question de la composition du Conseil du pôle métropolitain, il n'est pas clair que peuvent seulement se présenter les élus des conseils communautaires. La formulation ouvre-t-elle la voie à l'élection au conseil du pôle métropolitain de membres autres que les élus du Conseil de communauté ?

Il n'est pas précisé que les représentants seront élus en son sein et je le dis parce que nous avons un parallèle avec les 15 conseillers

d'arrondissements qui peuvent être élus conseillers communautaires. Qu'en est-il pour la composition future du Conseil du pôle métropolitain ? La question également qui vient d'être évoquée, de savoir comment va être respectée la parité dans ce conseil est aussi posée.

Voilà, Monsieur le Maire, quelques remarques dans ce débat sur le pôle métropolitain sur lesquels on aura sans doute l'occasion de revenir lors des délibérations qui seront prises au niveau du Grand Lyon.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Cela risque d'être redondant, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, cher(e)s Collègues, nous sommes satisfaits de cette présentation du projet de territoire en construction dénommé pôle métropolitain avec le Grand-Lyon, Saint-Etienne Métropole, Communauté d'agglomération Porte de l'Isère et Communauté d'agglomération du pays Viennois.

Nous avons en toile de fond de ces réflexions, la nécessité de travailler à un autre avenir pour nos territoires : ressources pérennes, démocratie participative, services publics, solidarité, mutualisation, coopération, statuts d'élus, proportionnelle et parité/mixité diversités, etc... Comme je l'ai souligné lors du dernier Conseil municipal de juillet, c'est une autre conception de l'aménagement des territoires et une intercommunalité véritable outil de coopération qu'il nous faut toujours reconquérir.

Comme l'a affirmé notre Groupe au Grand Lyon, le 17 octobre 2011, ce projet nécessite la consultation des élu-e-s. Vous l'avez dit tout à l'heure : prendre le temps de la réflexion, du recul pour se projeter vers l'avenir et construire le pôle métropolitain de demain est un exercice pour le moins passionnant. Cependant, la question essentielle est « pourquoi un tel exercice ? », et surtout « pour qui ? ».

D'ores et déjà, nous écartons le principe que nous aurions besoin de faire un pôle métropolitain pour inscrire notre ville et notre agglomération dans la concurrence que se livrent les grands centres urbains à l'échelle européenne.

Nous insistons sur le fait que nos concitoyens ont un rôle fondamental à jouer dans la création du pôle métropolitain. Celui-ci doit être envisagé avec des citoyens, acteurs de la société civile, qui en percevraient des bénéfices réels. Le débat démocratique avec toutes les forces vives et notamment les syndicats, les mouvements associatifs, conseils de développement consiste à rapprocher davantage le pôle métropolitain des décisions du terrain et des habitants. La démocratie participative est donc bien la pierre angulaire de la future gouvernance, me semble-t-il et le rôle et la place des élus doivent être précisés.

Nous pouvons faire appel à l'innovation pour la future gouvernance et notamment comme l'ont dit mes Collègues Pierre Hémon et Yves Fournel pourquoi pas la mise en place d'un comité économique et social métropolitain qui réunirait l'ensemble des partenaires acteurs de son développement.

Nous ne pouvons pas non plus faire l'impasse sur la réforme territoriale. Elle est mauvaise et négative. Il convient de la combattre et de l'abroger. Cela étant, nous ne sommes pas pour le statut quo : il nous faut bien travailler une vision et des propositions pour une réforme démocratique des collectivités territoriales et donc, de l'intercommunalité.

- La première d'entre elles, à notre sens, est de construire un pôle se fixant pour but de répondre à des objectifs sociaux, humains, pour les habitants.

- La deuxième priorité, qui est tout aussi essentielle, est que le pôle métropolitain réponde à des objectifs de solidarité et de coopération entre les territoires et les populations. D'où, par exemple, l'intérêt de créer un réseau de transport inter et multimodal et une autorité organisatrice de transport métropolitain.

Nous nous inscrivons et nous adhérons à cette dynamique qui consiste à élever notre capacité à satisfaire des besoins essentiels des populations : emploi, recherche universités, transports, environnement, culture et loisirs et tourisme, des satisfactions qui contribuent à construire du bien être, des liens, de la solidarité, des rapports humains et urbains harmonieux.

Il s'agit de respecter l'équilibre entre le pôle métropolitain et le rôle des communes qui sont le cœur d'une gestion et d'une vie démocratique, de respecter aussi la coopération mutuellement avantageuse entre urbain et rural, métropole et département, des coopérations dynamiques qui doivent contribuer à un progrès humain durable et partagé pour nos populations et apporter des solutions aux grands enjeux du moment : climat, énergie, eau, recherche, consommation et développement humain.

C'est dans ce contexte que s'inscrit notre réflexion sur le pôle métropolitain de demain qui peut répondre aux besoins des femmes et des hommes de cette agglomération notamment. Merci Monsieur le Maire.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, donc le G4 lyonnais va prendre une nouvelle dimension en 2012 et devenir un syndicat mixte, qui s'appellera « pôle métropolitain ». Je tiens d'abord à rappeler au début de mon propos que j'ai entendu des orateurs très critiques sur ce pôle métropolitain, mais celui-ci est issu de la loi sur la réforme des collectivités territoriales, et à ma connaissance, les députés des groupes des orateurs qui se sont exprimés ont voté cette loi. C'est peut-être à ce moment-là qu'il fallait intervenir plutôt qu'aujourd'hui pour critiquer cette loi

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas tort !

M. BROLIQUIER Denis : J'ai rarement tort, Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE : Vous avez quelquefois tort.

M. BROLIQUIER Denis : Je ne méconnais pas les difficultés évoquées par ces deux orateurs comme par d'autres orateurs précédents. J'essaie de voir le côté positif des choses. Et je trouve que cet outil de coopération offre aux intercommunalités des conditions de création et de fonctionnement d'une grande souplesse, c'est un avantage. On est dans des lois de plus en plus rigides, de plus en plus dures et si on laisse la possibilité aux acteurs locaux de s'exprimer, notamment pour la définition de ce qui constitue l'intérêt métropolitain. Et ces structures, ces intercommunalités choisissent librement les actions d'intérêt métropolitain, sans que l'Etat n'ait à s'en mêler. Et cet aspect girondin des choses nous convient bien.

Dans cette construction, Lyon Divers Droite pense que deux logiques doivent à s'articuler au mieux et la réussite de notre pôle métropolitain dépend essentiellement de leur prise en compte :

- d'une part une logique de territoire. Il s'agit de faire territoire. Cela renvoie à la question des frontières..., de l'aire métropolitaine et du périmètre géographique optimal. Vous en avez parlé au départ. On part du G4, ce que l'on appelle le G4 lyonnais, mais à l'évidence il faudra aller au-delà,

- d'autre part, une logique de compétence puisqu'il s'agit pour les EPC concernées de porter des projets d'intérêt métropolitain.

Dans ce cadre, l'introduction d'une dose de rigidité avec la formule du syndicat mixte fermé voulue par la loi et votre choix de l'inscrire dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, ne doivent surtout pas constituer un obstacle à l'élargissement du pôle afin qu'il corresponde à terme, à l'espace métropolitain, mais aussi à la mise en œuvre d'actions d'intérêt métropolitain.

Sur le plan territorial, des étapes sont à franchir en vue d'un élargissement pour faire émerger cet espace. L'espace qui nous semble à nous le plus naturel, serait que toutes les intercommunalités qui ont participé à l'élaboration du SCOT de l'agglomération lyonnaise soient impliquées.

C'est pour nous une urgence, c'est pour nous une évidence, faute de quoi le pôle métropolitain ne serait pas en mesure de mettre en œuvre les objectifs énumérés à l'article 6 du projet de statuts, comme par exemple le fait d'élaborer une « stratégie métropolitaine de développement économique » ou bien d'agir « en faveur des sites économiques d'intérêt métropolitain ». Comment mettre en œuvre ces principes ou ces objectifs alors que la zone de Satolas Saint-Exupéry ne figure pas, aujourd'hui, dans le périmètre du pôle ?

De la même façon, il paraît difficile de confier au pôle la définition d'une « stratégie métropolitaine de déplacement » sur un territoire discontinu. De même, quid du Département et de la Région –je crois que cela a déjà été évoqué- qui aujourd'hui participent à la gestion des transports en commun et qui demain ne pourront pas, n'ont pas le droit, de rentrer dans ce syndicat mixte, ce qui nous obligerait à créer une structure nouvelle. Est-ce souhaitable ? C'est une vraie question.

Bref, pour conclure, la réforme territoriale avait au départ une très belle ambition, c'était une réforme qui était indispensable à notre fonctionnement administratif et démocratique français et à l'heure de sa mise en pratique, on s'aperçoit qu'elle ne permet pas de faire émerger la métropole à la française, une nouvelle collectivité territoriale que nous aurions souhaitée de plein droit, comme ont su le faire la plupart de nos homologues européennes et des pays voisins. Tout le monde y est arrivé, sauf nous !

C'est pour nous une véritable occasion manquée. Nous le regrettons et nous estimons aujourd'hui que nous n'avons pas d'autre choix que de réussir le pôle métropolitain. Cela sera difficile. C'est pour cela que nous pensons que la seule méthode possible pour réussir, sera celle du consensus. Faites de ce pôle un véritable enjeu politique et non politicien et alors vous pourrez compter sur notre soutien.

Nous estimons aujourd'hui que l'Etat a loupé son rendez-vous avec ses grandes métropoles, nous vous demandons de ne pas louper le vôtre.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je vais apporter quelques réponses, non sur l'ensemble des points, ce serait trop long, car nous avons déjà, sur un sujet passionnant, dépassé le temps que nous avons souhaité y consacrer. Finalement, les horaires pour nous, sont extrêmement élastiques, même si je comprends bien que les temps de parole sont toujours amples, et ce d'autant plus que la concurrence est sévère.

Je voudrais dire un mot à M. Geourjon tout d'abord. Connaissez-vous Bernstein ? Pas le musicien, mais le politique ? Le connaissez-vous Monsieur Geourjon ? Non, alors je vais vous expliquer. M. Jacquet appréciera en expert. Dans les débuts du mouvement socialiste, il y avait deux pôles, l'un représenté par M. Kostski, quelqu'un d'assez formaté, qui disait « c'est cela le but, et en dehors du but, il ne faut s'accommoder de rien, il faut être uniquement fixé sur le but ». Puis, vous aviez M. Bernstein qui était le père du révisionnisme qui disait « le but n'est rien, le mouvement est tout ». Il n'avait pas raison sur le fait de dire que le « but n'était rien », car il faut toujours avoir un but pour se fixer une trajectoire, mais le mouvement est tout. Ce qui veut dire, Monsieur Geourjon, que vous avez quelque fois des espèces d'anticipation de l'histoire, et que ce que vous souhaitez tout bas, nous allons le réaliser plus tard. Mais plus tard car nous n'avons pas toutes les clés en mains aujourd'hui et si demain, comme le dit M. Broliquier, dans un appel vibrant au changement que nous allons essayer de réaliser, nous sommes capables d'aller plus loin sur un certain nombre de données, par exemple la démocratisation de nos institutions, c'est quelque chose évidemment que nous porterons.

On a simplement essayé de faire en sorte de partir d'une démarche pragmatique afin de pouvoir avancer. « Le but n'est rien, le mouvement est tout » en tout cas le mouvement est important. A partir de la réalité telle qu'elle est aujourd'hui, y compris, vous l'avez rappelé Monsieur Broliquier, dans un cadre institutionnel qui n'a pas été forcément choisi par nous, -nous n'étions pas exactement majoritaires dans l'Assemblée actuelle-, mais cela peut venir

demain et nous permettre de changer un peu plus la situation, donc demain, pour répondre à l'intervention de M. Havard, je compte évidemment dire toute ma pensée sur l'évolution de nos collectivités locales, de la réforme territoriale et pouvoir aller au fond des choses sur quelques points dont nous n'avons esquissé que les prémices. J'espère que demain la réforme des collectivités territoriales sera plus avancée qu'elle ne l'est.

Pour reprendre un certain nombre de points évoqués par les uns et les autres. Quelques uns ont dit : « voilà, il y a ce qui se passe autour de l'agglomération lyonnaise, mais il y a peut-être ce qui peut se passer d'un point de vue métropolitain dans d'autres secteurs urbains, du côté de Villefranche, du côté de Belleville, du côté de Tarare - l'Arbresle ». Franchement, c'est le fond de ma pensée et j'ai vu quelle était la difficulté dans le schéma aujourd'hui de coopération départementale intercommunale, si on peut avancer là-dessus, par exemple celui qui aujourd'hui préside la communauté d'agglomération de Villefranche, me dit « nous on aimerait bien être dans une démarche de coopération, demain, avec le Grand Lyon », je lui réponds « c'est super ! ». Car je pense, effectivement, qu'il y a une polarité urbaine du côté du Nord, une polarité urbaine traçant, grosso modo, un sillon allant de Tarare à l'Arbresle en direction de Lyon et que ce n'est pas mal, et que demain si on élargit notre réflexion entre ce que nous avons fait aujourd'hui sur Saint-Etienne métropole, s'ils peuvent demain franchir la rive et aller sur Condrieu, faire qu'il y ait quelque chose qui se passe là bas, du point de vue de l'organisation du territoire, cela me semble à la fois rationnel et correspondre à l'Economie, à l'Histoire, à la Culture de ces territoires. Nous allons donc essayer de progresser de ce point de vue.

Quelqu'un, de tout aussi pertinent, a dit que par exemple le fait que dans le pôle métropolitain, il n'y ait pas Saint-Exupéry, c'est quelque chose d'aberrant. Je regrette franchement que les amis de M. Havard fassent campagne dans le territoire pour qu'il ne soit pas là bas dans le pôle métropolitain car l'aéroport de Saint-Exupéry devrait tout de même être dans le pôle métropolitain et ce serait normal qu'il puisse venir. Comme nous sommes toujours pour la persuasion, et non pour l'emploi de la force, nous comptons sur la dynamique que nous allons lancer pour que Saint-Exupéry puisse, demain, faire partie pleinement de la dynamique que nous souhaitons développer pour ces territoires.

Vous voyez la loi était hier, demain elle sera peut-être autre. Nous allons réformer, comme quoi la loi actuelle n'est pas le dernier degré d'aboutissement de la pensée. Franchement le conseiller territorial, j'ai toujours pensé que c'était une aberration totale, et que mis à part pour des raisons d'ordre électoral, ce que je pouvais comprendre par ailleurs, même si je ne les appréciais pas cela allait paralyser une vision régionale. Quand chacun sera élu sur un tout petit bout de territoire, les grandes visions transversales sur les biotechnologies, sur l'énergie des carbones, etc..., ce n'est peut-être pas la préoccupation fondamentale et je pense que plus l'on va vers une entité régionale forte, plus cela permet d'avancer. Nous allons essayer de rectifier un peu la loi, y parviendra t'on, je n'en sais rien, est-ce souhaitable, je le pense.

Voilà chers Collègues, quelques points sur ce pôle métropolitain dans lequel nous essayons d'avancer au-delà des divergences politiques puisque je rappelle, par exemple, que sur Vienne métropole, la couleur politique n'est pas exactement la même que dans notre assemblée, ce qui veut dire qu'avec des gens ayant le souci de l'intérêt général et du développement des territoires, on peut travailler en commun au-delà des divergences partisanes.

Merci chers Collègues, nous allons passer maintenant à notre Conseil municipal et nous allons entrer dans le vif du sujet.

II – SEANCE PUBLIQUE

Présidence de M. Gérard COLLOMB,

Maire

Le lundi 7 novembre 2011 à 16 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 31 octobre 2011 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Brugnera secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, Mme Guillaume, M. Lévêque, Mme Vallaud Belkacem, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondev, M. Fournel, M. Képénékian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguénauer, M. Tête, Mme Roure, M. Philip, M. Maleski, Mme Brugnera, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flaconnèche, Mme Frih, Mme Rivoire, M. Vesco, Mme Chevassus Masia, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, M. Nardone, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, M. Arrue, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Giordano, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze, Mme Hajri, M. Bolliet, M. Lebuhotel, Mme Gleize, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de

Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Brichet, M. Corazzol, M. Kimelfeld.

Absents excusés : M. Héral, M. David, M. Turcas, Mme Nachury, M. Sécheresse, Mme Berra.

Dépôts de pouvoirs : Mme Legay, M. Broliquier, Mme de Lavernée, M. Huguet, M. Corazzol, Mme Balas ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Héral, M. David, M. Turcas, Mme Nachury, M. Sécheresse, Mme Berra.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Condemine, Mme Deharo, Mme Brichet, M. Maleski, Mme Brugnera, M. Sanhadji, Mme Gelas, M. Képénékian, M. Bolliet, Mme Haguenaer, Mme Psaltopoulos, Mme Condemine ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Arrue, M. Flaconnèche, M. Daclin, M. Lebuhotel, M. Maleski, M. Vesco, Mme Gleize, Mme Roure, Mme Dognin-Sauze, M. Philip, Mme Pesson, M. Braillard.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2011

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2011 paru au Bulletin Municipal Officiel du 17 octobre 2011. Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Adopté.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 31 octobre 2011.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Désignation des assesseurs

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, je vous propose de désigner parmi les élus les plus jeunes issus des listes présentées au premier tour de scrutin, deux assesseurs pour assister le secrétaire de séance pour le dépouillement des élections qui vont suivre :

- Najat Vallaud-Belkacem
- Fouziya Bouzerda

Y-a-t'il des oppositions ?

(Adopté.)

Désignation de représentants dans divers organismes

M. LE MAIRE : L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit : «*qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation ...* ».

Toutefois, « *le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.* »

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées pour l'ensemble de ces désignations :

Y-a -t'il des votes « Contre » ? « Abstention » ?

Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Association Syndicale Libre des propriétaires des volumes un et deux de l'ensemble immobilier – le Galium – à Lyon 7^e, 15 rue Simone de Beauvoir et 17 allée Léopold Sédar Senghor

M. LE MAIRE : Par délibération du 11 avril 2011, vous avez autorisé la Ville de Lyon à adhérer à l'Association Syndicale Libre des propriétaires des volumes un et deux de l'ensemble immobilier – le Galium – à Lyon 7^e, 15 rue Simone de Beauvoir et 17 allée Léopold Sédar Senghor.

Il convient maintenant de désigner un représentant de la Ville de Lyon – copropriétaire, pour siéger à l'Assemblée Générale.

Je vous propose la candidature de Nicole Gay.

Y-a-t-il d'autre candidature ?

Mme Gay s'implique de plus en plus fortement dans les assemblées de copropriétaires. Ce qui évidemment va lui permettre de voir les joies de la vie en commun !

Adopté à la Majorité.

(Abstention du Groupe Lyon Divers Droite.)

Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Association Syndicale Libre Ilot 17 – ZAC de la Duchère

M. LE MAIRE : Par délibération n° 2011/3975 de ce jour, il vous est proposé d'adhérer à l'Association Syndicale libre dénommée Ilot 17 – ZAC de la Duchère.

Sous réserve de l'adoption par notre assemblée de ce projet d'adhésion, il convient de désigner un représentant de la Ville de Lyon – copropriétaire, pour siéger à l'Assemblée Générale.

Je vous propose la candidature de Nicole Gay.

Y-a-t-il d'autre candidature ?

Adopté à la Majorité.

(Abstention du Groupe Lyon Divers Droite.)

Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association Hôtel Social - Remplacement de Jérôme Maleski

M. LE MAIRE : Par délibération du 31 mars 2008, nous avons désigné 8 représentants pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association Hôtel Social conformément à ses statuts.

Jérôme Maleski qui avait été désigné m'a informé qu'il ne pouvait plus siéger au sein de ce Conseil d'Administration.

Nous devons donc procéder à la désignation d'un représentant en remplacement de M. Jérôme Maleski.

Je vous propose la candidature de Martine Roure.

Y a-t-il d'autre candidature ?

Adopté à la Majorité.

(Abstention du Groupe Lyon Divers Droite.)

Association des Maires du Rhône – Désignation d'un représentant suppléant en remplacement d'Alexandrine Pesson qui devient représentante titulaire

M. LE MAIRE : Par délibération du 21 avril 2008, nous avons désigné 9 représentants titulaires et 9 suppléants pour siéger au Comité Directeur de l'Association des Maires du Rhône.

M. Dominique Bolliet, élu titulaire par cette délibération, a souhaité démissionner de son mandat. Mme Alexandrine Pesson, élue comme suppléante, accepte de remplacer M. Dominique Bolliet et devient représentante titulaire.

Nous devons donc procéder à la désignation d'un représentant suppléant en remplacement de Mme Alexandrine Pesson.

Je vous propose la candidature de Jean-Yves Sécheresse.

Y a-t-il d'autre candidature ?

Adopté à la Majorité.

(Abstention du Groupe Lyon Divers Droite.)

**Désignation du jury de concours de maîtrise d'œuvre -
Opération : Réutilisation et aménagement d'une Cuisine Centrale**

existante à Rillieux-la-Pape, destinée à la production de repas en liaison froide pour la restauration scolaire de la Ville de Lyon

M. LE MAIRE : Par délibération n° 2011/3976 de ce jour, il vous est soumis un projet de réutilisation et aménagement d'une Cuisine Centrale existante à Rillieux-la-Pape, destinée à la production de repas en liaison froide pour la restauration scolaire de la Ville de Lyon.

La maîtrise d'œuvre étant attribuée après mise en concurrence par voie de concours, nous devons constituer un jury et élire les membres du Conseil municipal appelés à siéger pour effectuer le choix des candidats conformément aux dispositions du Code des Marchés publics.

Ce jury est composé de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

La répartition des sièges s'effectue à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans vote préférentiel ni panachage.

Le scrutin est effectué à bulletin secret.

Les listes ci-après ont été déposées :

Liste A - présentée par les groupes de la majorité :

Yves Fournel, Richard Brumm, Guy Corazzol, Gilles Buna, Thomas Rudigoz, Anne Brugnera, Karim Héral, Mireille Roy, Sandrine Frih, Mychèle Perraud.

Liste B - présentée par les groupes Ensemble pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés et Centristes et Démocrates pour Lyon

Inès de Lavernée, Christophe Geourjon, Blandine Reynaud, Patrick Huguet, Bernadette Bertrix-Veza, Laurence Balas, Dominique Nachury, Jeanne d'Anglejan, Pierre Delacroix, Fouziya Bouzerda.

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose de procéder au scrutin.

Huissiers, faites circuler les urnes.

Résultats :

1^{er} Tour de scrutin

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, voici les résultats du scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 71
Bulletin blanc

Bulletin nul 1
Nombre de suffrages exprimés 70
Majorité absolue 36

Ont obtenu :

Liste A : 51 voix soit 4 sièges

Liste B : 19 voix soit 1 siège

Vu les résultats du scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste auquel il a été procédé, les Conseillers municipaux suivants sont élus pour siéger au sein du jury de concours de maîtrise d'œuvre :

Titulaires : Yves Fournel, Richard Brumm, Guy Corazzol, Gilles Buna, Inès de Lavernée.

Suppléants : Thomas Rudigoz, Anne Brugnera, Karim Héral, Mireille Roy, Christophe Geourjon.

Questions écrites du 6^e arrondissement relatives :

a) à la tranquillité publique

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : Je voudrais tout d'abord excuser M. Jean-Jacques David qui aurait dû être présent ce soir. Un petit souci familial de dernière minute l'a obligé à s'absenter de Lyon.

Le sujet n° 1 est bien évidemment toujours et encore la tranquillité publique.

M. LE MAIRE : On vit dans un Etat où c'est de moins en moins vrai !

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : On est d'accord. On essaye en tout cas de faire le maximum.

La tranquillité publique, vous le savez comme nous, puisque vous venez de le dire, c'est aujourd'hui une coproduction. L'époque à laquelle nous attendions tout de l'Etat, seul maître de la sécurité avec la Police nationale et la Gendarmerie, est révolue.

M. LE MAIRE : Hélas !

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : Aujourd'hui, des outils efficaces aux rôles et objectifs différents existent comme la Police municipale ou la vidéo protection. Et qui mieux que le Maire de la ville est à même de coordonner

l'ensemble de ces moyens pour que chaque outil soit à sa juste place, pour que chaque acteur joue son rôle. Et c'est en ce sens, MM. le Maire et le Premier Adjoint, que je vous interroge à ce sujet.

En effet, les problèmes de tranquillité publique et d'incivilité se développent aussi dans le 6^e arrondissement : attaques à mains armées, occupation nuisible et parfois illégale des parcs et jardins, trafics de drogues, nuisances sonores...

M. LE MAIRE : On n'est en sécurité nulle part de nos jours !

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : Dans l'esprit de la coproduction que j'évoquais à l'instant, nous proposons quatre pistes de travail. Puisque vous le savez bien, Monsieur le Maire, lorsque nous faisons des critiques ou plutôt des observations...

M. LE MAIRE : Non, non, mais c'est bien !

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : ...nous, en général, on essaye de faire des propositions qui contribuent à maîtriser et à régler ces problèmes majeurs :

- Installer la vidéo protection sur la place Lyautey (nous vous l'avons demandé il y a plusieurs années), le cours Franklin Roosevelt en englobant la station de métro Foch (quand on sait que les stations sont quand même des secteurs assez difficiles) ainsi que sur les places Jules Ferry et Brosset.

- Renforcer les effectifs de la brigade mobile et développer une police municipale des parcs et jardins chargée de ramener le calme et l'ordre la nuit dans nos jardins et autres espaces publiques.

- Conclure un partenariat avec la Police nationale pour que durant les six prochains mois, à chaque fois qu'elle est alertée d'un problème, un équipage soit sur place dans les 10 minutes. Nous savons bien évidemment que nous ne sommes pas les seuls à faire cette demande.

- Enfin, défendre au niveau national la possibilité pour les établissements de nuit d'avoir un service d'ordre qui gère non seulement les problèmes à l'intérieur des établissements mais également aux abords immédiats permettant de régler, par exemple, les nuisances que nous rencontrons dans le quartier des Brotteaux. Là, effectivement, c'est le privé qui est mobilisé et pendant qu'ils font ces contrôles, on dégage de la Police sur le plus urgent. Il suffit simplement de mettre Pierre et Paul à la bonne place.

Merci de bien vouloir nous donner votre réponse sur chacun de ces quatre points et de développer, s'il y a lieu, d'autres solutions visant à réduire rapidement l'ensemble de ces problèmes de tranquillité publique et de ces nuisances dont les Lyonnais du 6^e arrondissement sont de plus en plus victimes.

Monsieur l'Adjoint, je vous remercie de votre réponse. On sait qu'elle est toute prête mais on vous écoute.

M. LE MAIRE : Comme votre question. Vous nous posez des questions, on vous donne des réponses.

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, Madame Chevassus, vous soulevez effectivement différents problèmes de sécurité, de tranquillité publique, de nuisances diverses, de trafics de drogue ; tout cela n'appartient évidemment pas tout au même registre et cela n'appelle pas les mêmes réponses. Une bonne partie d'ailleurs de ces problématiques relève du domaine régalién de l'Etat et nous ne pouvons qu'encourager les services de la Police nationale à vous apporter des éléments de réponse, comme ils le font d'ailleurs avec beaucoup de diligence.

Pour ce qui concerne la Police municipale et les différents services de la Ville, vous le savez, la sécurité, la tranquillité publique est une toute première priorité de notre action, dans le 6^e arrondissement comme dans chacun des huit autres arrondissements. Cela a été réalisé avec des résultats qui sont chiffrés et considérés comme positifs mais il est vrai qu'il reste encore beaucoup d'efforts à réaliser.

Vous nous proposez dans vos suggestions, la mise en place d'un dispositif de vidéo-surveillance au niveau de la place Maréchal Lyautey, le cours Franklin Roosevelt, les places Ferry et Brosset. J'avais déjà eu l'occasion de répondre à ce sujet à M. David, Maire du 6^e arrondissement, pour lui indiquer que le 6^e arrondissement dispose déjà de 22 caméras de vidéo-surveillance qui sont réparties en partie sur les Berges du Rhône et au niveau de la Cité internationale notamment. En ce qui concerne la mise à disposition de caméras supplémentaires, ce n'est pas exclu dans le futur mais nous ne pouvons pas envisager de faire cela avec une plus grande célérité et un nombre plus important, d'autant plus que la Chambre Régionale des Comptes, comme vous le savez, a indiqué que, compte tenu des coûts, il n'était pas toujours opportun de multiplier de façon excessive cette arme de protection de la population. Ce n'est qu'un outil qui doit être entre les mains des humains des services de sécurité et il faut faire intervenir aussi les personnels de ces services de sécurité.

D'ailleurs, les données de l'observatoire de la sécurité au niveau de la ville de Lyon nous montrent qu'il y a d'autres quartiers qui sont prioritaires par rapport au 6^e en terme de délinquance et nous devons naturellement équiper les quartiers qui ont les besoins les plus prioritaires en première instance. Ce qui fait que les prévisions pour les dernières années du mandat sont déjà effectuées et toutes prévisions futures devront être analysées à l'horizon d'un mandat prochain. Mais nous sommes tout à fait réceptifs à ces éventuelles possibilités.

Pour ce qui concerne la surveillance des parcs et des jardins, je vais juste vous donner quelques chiffres sur les passages et actions de la Police municipale ainsi que de l'unité mobile d'intervention. Par exemple, au niveau

des squares des Charmettes et d'Inkerman, il y a eu 324 passages réguliers de la Police municipale depuis le début de cette année qui ont abouti à un certain nombre de verbalisations : consommation d'alcool, propriétaires de chiens peu respectueux, une éviction de cinq ressortissants étrangers qui effectuaient d'importantes nuisances sonores... Quant à l'unité mobile d'intervention qui intervient depuis la mi-mai entre 20h30 et 23h00, elle a effectué 42 patrouilles sur ces mêmes squares et cela a abouti à deux PV supplémentaires pour consommation d'alcool, une interpellation d'un mineur pour tapage nocturne, etc....

Je ne vais pas tout détailler plus avant, juste vous citer un deuxième exemple, celui du square des Trois Renards, à l'angle entre la rue de Sèze et la rue Tête d'Or. La Police municipale a effectué 350 passages et l'unité mobile d'intervention a prononcé 11 PV pour des consommations d'alcool, plus divers autres délits.

Vous le voyez, sans décrire tous les squares du 6^e, il y a une présence régulière et des actions qui sont réalisées avec efficacité. Qu'il puisse y avoir dans l'intervalle des passages de la Police municipale quelques délits supplémentaires qui ne sont pas verbalisés, j'en conviens tout à fait, mais nous devons continuer à avoir cette présence fréquente et cette action de surveillance.

Pour le partenariat avec la Police nationale, nous y tenons beaucoup. Pour votre information plus complète, je vous précise qu'il y a une convention de coordination entre la Police municipale et la Police nationale, ce qui permet une complémentarité assez exemplaire en termes d'interventions en commun ou successivement, d'échange d'informations, de coordination de missions communes, etc...

Par contre, quand vous évoquez le fait de demander au Directeur départemental de la Sécurité publique qu'il y ait une réactivité en moins de deux minutes sur toute alerte, c'est assez difficile parce qu'ils sont naturellement impliqués dans l'ensemble de la Ville, voire de l'agglomération. Ils doivent gérer les urgences et les priorités en fonction de la gravité des faits délictueux qui leur sont dénoncés et on ne peut pas demander à un équipage en pleine action pour traquer le grand banditisme ou toute autre action importante, d'abandonner sa mission pour réagir en moins de dix minutes à un tapage nocturne existant dans tel ou tel arrondissement. Il est naturel que le choix des priorités soit de leur responsabilité. Mais d'après ce qui m'a été dit, l'accroissement de la rapidité d'intervention de la police nationale a été remarqué dans la plupart des arrondissements avec, donc, une réactivité en amélioration.

Pour la présence sur la voie publique d'équipages de sécurité privée que vous évoquez, vous savez que ce n'est pas aisé, que la Chambre régionale des Comptes nous a signalé, au niveau des berges du Rhône, la difficulté de recourir à ce type d'équipage et qu'il faut donc recourir aux services que les établissements eux-mêmes peuvent mettre en place puisque chaque établissement de nuit peut déployer des services de sécurité ; d'ailleurs c'est ce que nous leur recommandons très fortement dans la charte de la vie nocturne.

Ce sont donc les établissements eux-mêmes qui déploient des services de sécurité plutôt que la seule Ville de Lyon, puisque nous n'avons pas la même facilité pour embaucher des services de sécurité privée.

Quant à d'autres moyens, et bien je viens de vous citer la charte de la vie nocturne qui progresse avec un nombre croissant d'établissements adhérents. Je vous rappelle notre arrêté d'interdiction de vente d'alcool après vingt deux heures sur l'ensemble de la ville pendant toute la période estivale et je peux vous annoncer que ce sera reconduit l'été prochain pour un nombre de mois encore plus important. Il y a des cellules de veille concernant la vie nocturne. Il y a aussi des médiations entre les établissements trop bruyants et les riverains pour trouver le meilleur équilibre possible. Sachez que, par exemple, l'une des dernières interventions a eu lieu au niveau de la résidence de la reine Astrid où il y avait eu un certain nombre de nuisances sonores entre les gens qui festoyaient et les riverains de l'établissement.

La Direction de l'Ecologie urbaine contrôle la diffusion de la musique pour que les niveaux sonores, le nombre de décibels ne dépasse pas le niveau légal et ceci est effectué de façon très régulière, à votre demande et quand vous le souhaitez dans chaque établissement où on aura pu signaler des nuisances sonores excessives.

Voici donc quelques réponses à ces quatre points qui, j'espère apporteront satisfaction à vos interrogations. Il faut continuer à travailler ensemble bien sûr, Ville de Lyon, Elus d'arrondissement, Police nationale, parce que c'est un travail en co-production et qui est toujours à remettre sur le métier.

b) au Parc de la Tête d'Or

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : Cela concerne donc le parc de la Tête d'Or, nous y revenons depuis plusieurs années.

Donc Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint à l'aménagement et à la qualité de la vie, mes chers Collègues, nous allons voter encore une fois 250.000 € pour la réhabilitation des enclos extérieurs des fauves au parc de la Tête d'Or, puis 760.000 € pour la reconstruction des vestiaires du jardin botanique.

Lors du dernier Conseil municipal du 19 septembre dernier, nous avons voté 500.000 € pour divers travaux de conservation du patrimoine dans le parc de la Tête d'Or et 300.000 € pour la rénovation de la roseraie historique, du jardin botanique, de la pergola et de la grande roseraie.

Au Conseil municipal du mois de juillet dernier : 500.000 € pour le Schéma directeur lumière du parc de la Tête d'Or et la rénovation d'une partie des installations de l'éclairage public, et enfin à celui du mois d'avril : 250.000 € pour la restauration partielle du monument aux morts situé sur l'île aux souvenirs, etc, et c'est loin d'être fini.

Ne m'en veuillez pas Monsieur le Maire, mais je ne vais pas citer l'ensemble des rapports dans lesquels nous engageons des sommes importantes pour le parc de la Tête d'Or, cela ne renforcerait pas mon propos. Ce qu'il faut savoir, c'est que sur les dix dernières années les crédits cumulés votés par la Ville de Lyon pour le parc de la Tête d'Or se situent entre 17 et 20 millions d'euros. Le propos n'est pas du tout sur les sommes engagées bien évidemment, bien au contraire, mais par comparaison, 17 à 20 millions d'euros, c'est l'aménagement de 18 à 21 selfs comme celui de l'école Jean Rostand que nous allons voter aujourd'hui.

Nous savons par ailleurs que 10 millions d'euros seront engagés sur le mandat prochain pour la réhabilitation des petites serres, c'est aussi effectivement un bien, si elles ne se sont pas écroulées entretemps, car je ne vous conseille pas d'y aller en ce moment avec les pluies diluviennes que nous avons. Le projet du mandat prochain nous coûtera une solution de serres provisoires, 600.000 €, pour préserver les plantes et essences rares abritées actuellement dans les petites serres. Je suppose que chacun sait qu'il y a dans ces serres des collections extrêmement importantes et uniques au monde.

Ce décalage dans le temps des investissements nécessaires aujourd'hui illustre parfaitement mon propos et la question de ce jour. La Ville de Lyon n'a manifestement plus les moyens d'entretenir seule un parc comme celui de la Tête d'Or, les investissements nécessaires à son entretien arrivant souvent trop tard, il se dégrade. Ce parc, de par sa renommée et sa fréquentation -à peu près la moitié des visiteurs ne sont pas Lyonnais- est un parc d'agglomération puisque nous en parlions tout à l'heure, cela tombe bien.

Bien plus qu'un parc de proximité, nous pensons qu'il est temps que sa gestion soit transférée de la Ville de Lyon au Grand Lyon. Adhérez-vous à notre proposition ? Bien entendu, Monsieur le Maire, je vous laisse réfléchir, je n'attends pas une réponse immédiate...

(Rires.)

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : Pensez-vous entamer des procédures nécessaires à ce transfert de gestion puisque vous dites que vous serez là au prochain mandat, et dans la négative comment envisagez-vous le devenir de l'entretien de cet équipement ?

M. LE MAIRE : Le but n'est rien, le mouvement est tout !

M. BUNA Gilles, Adjoint : Je vous remercie de votre question puisque, en quelque sorte, vous nous demandiez de dépenser plus pour remettre à niveau le parc de la Tête d'Or, c'est déjà fait comme vous venez de le souligner. Je suis heureux de vous donner satisfaction avant même que la question soit formulée.

Plus sérieusement, vous avez raison de dire que c'est un parc dont la renommée et la fréquentation sont exceptionnelles : 3 millions de visiteurs par an, un attachement certain des Lyonnais parce qu'il se trouve que ce parc fait

partie du domaine communal depuis 1856, date à laquelle les Hospices civils ont dû céder etc... et je crois que les Lyonnais reconnaissent volontiers la qualité du travail qui a été fait ces dernières décennies, tant sur le plan de la biodiversité, de la mise en valeur que de la conservation des espèces végétales ou la reproduction des espèces animales. Donc si vous lisez un peu la presse, vous dites qu'il se dégrade, en tout cas au niveau des associations spécialisées, au niveau de divers publics et au niveau je dirai, de manière générale, de la presse, tout le monde reconnaît que ce parc, le premier certifié, a un rôle assez fondamental, y compris en Europe.

Alors, oui nous allons dépenser un certain nombre d'euros pour le fonctionnement, cela doit être 7 millions d'euros par an. Rapporté au nombre d'habitants lyonnais cela fait 14,50 € par habitant. C'est beaucoup, sachant également que lorsque vous allez dans la plupart des villes les parcs sont payants ; je n'ai pas repris les tarifs de Neuilly parce qu'il me semblait qu'il y avait disproportion, mais c'est très cher. Nous avons toujours affirmé, depuis que nous sommes arrivés, que le parc de la Tête d'Or resterait gratuit et je le répète, il restera gratuit.

Donc, on a fait des efforts de remise à niveau mais pour une raison très simple, c'est que ces parcs qui ont été créés à la fin du XIX^e siècle ont été peu rénovés, peu entretenus. On les a un peu oubliés dans les années cinquante. On trouve des pièces dégradées mais qui sont d'origine, des bassins qui n'ont jamais été vidés depuis la création du parc.

Sur le plan des investissements, alors c'est vrai on en a fait de nombreux : 17 millions d'euros à peu près pour la Ville de Lyon entre 2001 et 2010, je ne parle pas de la plaine africaine mais c'était peut-être bien de le faire.

Regardez Vincennes aujourd'hui, ils sont en train d'intervenir en urgence, avec un partenariat privé/public, pour essayer de rouvrir une partie du parc.

Je vous passe tout ce que l'on a fait en termes d'entretien : cela ne se voit pas toujours, ce n'est pas aussi spectaculaire que le zoo ou que la restructuration du poste de garde, mais il y en a une liste de deux pages et tout cela il fallait le faire, parce qu'il faut adapter nos installations aux normes de sécurité, aux normes vétérinaires, etc...

Vous avez dit que quelquefois, effectivement, les crédits arrivent en retard. C'est une question de choix dans un mandat. Vous avez fait allusion évidemment aux petites serres. Donc, les petites serres –je l'ai un peu dit la dernière fois, mais je vais le répéter- la première étape va consister à consolider la serre, dite mexicaine en 2012 et puis comme cela a été évoqué dans des débats du Conseil municipal antérieurement, nous allons installer des serres provisoires, pour mettre à l'abri les collections, dont vous dites, vous-même, qu'elles sont d'une qualité tout à fait exceptionnelle.

Toujours en 2012, une étude conjointe sur les serres et sur les missions du Jardin botanique, sera menée pour faire en sorte qu'en début de

mandat prochain, il y ait tout à la fois réfection des petites serres et intégration de celles-ci, dans une logique botanique affirmée.

Enfin, il n'y a pas de question tabou : la question de la réflexion sur l'organigramme et sur le rattachement éventuel du Parc de la Tête d'Or au Grand Lyon, s'est posée. Elle s'est posée, parce qu'il y a une commission qui est pluri-sensibilités -vos Collègues y sont représentés au Grand Lyon- et on examine, non pas la question du Parc de la Tête d'Or seul, mais la question des Grands parcs urbains. Vous reprendrez les notes ou je vous les communiquerai : vos collègues ont dit « Parc de la Tête d'Or, cela marche, il est tellement bien géré, qu'il n'y a aucune raison de le rattacher au Grand Lyon ». Et puis ils ont dit aussi : « Si l'on rattachait tous les parcs urbains au Grand Lyon, ce serait une somme assez importante. »

Je vous rappelle que, pour qu'il y ait transfert, il faut qu'il y ait un accord des autres communes de la Communauté Urbaine : je ne suis pas sûr que dans les communes où vos amis se trouvent, il y ait un enthousiasme tout à fait particulier pour que ce transfert ait lieu. Je pense que les choses resteront en l'état jusqu'à la fin du mandat.

Moi ce que je dirai plutôt, c'est qu'il faudra voir peut-être en 2014, en fonction des compétences des uns et des autres, comment se présente le paysage institutionnel, voir s'il faut prendre en charge les parcs anciens existants, à quel niveau aussi : 14 hectares, 15 hectares... et deuxièmement, les parcs à créer et il y en a un certain nombre qui vont être créés. Ce que je peux dire en attendant, c'est que je vais rassurer la personne qui, au Conseil du 6^e arrondissement, croyait que le Parc de la Feyssine était entretenu et pris en charge par le Grand Lyon. Pas du tout, c'est un parc qui est entièrement pris en charge par Villeurbanne, comme tous les parcs, ils sont communaux. Là où il y a confusion, c'est que quand il y a création d'un parc, un grand projet, 14-15 hectares, ou plus... la Communauté urbaine intervient au niveau de l'investissement, souvent à hauteur de 50 % de l'investissement : c'est un fonds de concours. C'est là que, pour Sergent Blandan, comme pour la Feyssine, on retrouve un abondement important de la Communauté urbaine.

Voilà ce que je pouvais dire, il n'y a pas de question tabou, il faudra y revenir sans doute dans les années qui viennent, mais il n'y a pas non plus d'urgence en ce qui concerne le Parc de la Tête d'Or.

c) aux pistes cyclables

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : Dernière question et pourtant on en aurait bien d'autres !

(Rires.)

M. LE MAIRE : On ne se laisserait pas d'y répondre !

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux nouveaux déplacements, chers Collègues, le Grand Lyon a mis en

place il y a un an, contre l'avis des habitants et des élus du 6^e, un aménagement cyclable sur les avenues Saxe et Foch, impliquant la suppression d'une voie de circulation.

Nous avons demandé au Vice-président en charge du dossier au Grand Lyon, de bien vouloir suspendre la réalisation de cet aménagement le temps d'apporter des réponses aux inquiétudes que nous avons. La réponse à cette demande a été, je vous le donne en mille : la réalisation manu militari de cet aménagement : merci au passage pour l'écoute et le respect que vous nous accordez, Monsieur l'Adjoint.

Pourtant, une étude de circulation réalisée en 2005, faisait apparaître qu'avec la charge relevée en 2003, les réserves de capacité étaient trop faibles sur cet axe pour envisager la suppression d'une voie de circulation. Cette étude a été réactualisée en 2008 relevant le trafic pour ce qui concerne le 6^e arrondissement. Mais il était identique à celui de 2005 avec toujours l'impossibilité de supprimer une voie de circulation automobile.

Mais cette fois-ci, à notre grande surprise, la conclusion a été différente, comme par hasard. Il était désormais envisageable de supprimer cette voie : ne me demandez pas par quel miracle ce qui était impossible en 2005 –les miracles arrivent!-, devenait soudainement possible, sans que cela n'ait rien changé, bien au contraire ! Je n'en ai pas la moindre idée et cela restera l'un des grands mystères de ce dossier.

Par ailleurs, considérant que la traversée Nord/Sud du 6^e en vélo était déjà assurée à proximité immédiate de l'avenue de Saxe/Foch, par des aménagements cyclables des Berges du Rhône, d'une part, de la rue de Créqui et de la rue Duguesclin. Cela tombe bien, puisque je fais quand même partie des gens qui circulent pratiquement tous les jours en vélo dans cet arrondissement. Je n'emprunte d'ailleurs jamais Saxe/Foch, je prends toujours la rue Garibaldi ou la rue Duguesclin, qui est beaucoup plus sécurisée que cette grande avenue.

Comme nous le craignons à l'époque, les résultats de cet aménagement sont donc :

- des embouteillages beaucoup plus fréquents et plus lourds que par le passé, non seulement sur l'avenue de Saxe, mais aussi sur les rues de substitution, dont la rue de Créqui qui comporte quand même trois écoles.

- une dégradation de la sécurité des piétons et des cyclistes, bien évidemment.

- une activité commerciale rendue plus difficile par l'augmentation de la pollution atmosphérique et sonore, ainsi que par de grandes difficultés de livraison, car bien entendu il aurait été trop simple d'anticiper et de réfléchir avant aux aires de livraison.

- enfin, c'est peut-être à l'heure de l'optimisation d'Atoubus, le comble de ce projet aujourd'hui, les bus qui empruntent cet axe mettent un peu plus de huit minutes, plus de huit minutes qu'avant, pour traverser le 6^e.

Alors, un an après l'aménagement vélo de Saxe/Foch, nous souhaiterions obtenir une autre étude de circulation et d'usages, comparant la situation d'aujourd'hui, à celle d'hier. Si cette étude existe déjà, pouvez-vous nous la communiquer ? Si elle n'existe pas, nous vous demandons de bien vouloir la réaliser et de nous dire à quelle date nous pourrions l'avoir ?

Enfin, alors que le mal est déjà fait sur Saxe/Foch, on nous parle maintenant d'un aménagement cyclable sur l'axe Vitton/Roosevelt, sur lequel nous n'étions au départ pas hostiles. Aujourd'hui au vu des propositions des services, il soulève de nombreuses questions et nous fait craindre un résultat identique à celui de Saxe/Foch. Les piétons n'obtiendront pas la sécurité qui était notre priorité et l'activité commerciale subira une nouvelle fois une détérioration très nette.

Et, pour ce qui concerne plus particulièrement cet axe, les habitants comme les élus du 6^e arrondissement perdront toute illusion, Monsieur le Maire, en dépit des promesses, de pouvoir préparer un plan de réaménagement en lançant les études de principe globales sur ce mandat et en prévoyant la réalisation des travaux sur le prochain. Ou alors, c'est qu'il est prévu de casser dans quelques années l'aménagement, parce qu'il doit y avoir un autre aménagement en 2012. Dans ce cas, comptez sur nous, effectivement, pour expliquer aux habitants le gaspillage d'argent public.

Ainsi ma dernière question concerne l'aménagement vélo prévu sur Vitton / Roosevelt, pouvez-vous nous assurer quand bien même, l'absence de réponse entraîne le report de cet aménagement, que les remarques et les interrogations des élus et des habitants seront bien prises en compte ? Vous nous demandez, Monsieur l'Adjoint, de participer à des réunions, alors qu'on ne tient aucun compte de nos observations, des gens de terrain, des commerçants, sommes-nous là seulement pour faire de la figuration ?

Juste une proposition, Monsieur le Maire, qui devrait vous faire comprendre notre difficulté et notre inquiétude sur ces sujets. Un bout de piste cyclable a été fait par le Grand Lyon sur le cours Vitton sans prévenir les élus, sans prévenir les commerçants de la suppression brutale de son aire de livraison, mais surtout en totale irrégularité puisque réalisé sans arrêté, et pour cause. Même vos services, Monsieur le Maire, les services de la Ville de Lyon n'étaient pas informés. Ceci était simplement une petite intervention pour votre culture. Merci Monsieur le Maire.

M. VESCO Gilles, Adjoint : Chère Collègue Nicole Chevassus, la préparation étant 99 % de la réussite et la bonne question appelant la bonne réponse, l'idéal c'est d'avoir la question écrite puisque vous nous soupçonnez d'écrire les réponses, mais encore faut-il pour être efficace et pour répondre au mieux avoir une idée de votre intervention.

Avant toute chose, je souhaiterais rappeler que l'axe Saxe-Foch-Jaurès constitue un axe majeur Nord-Sud prévu dans le cadre du plan mode doux de ce mandat, lui-même déclinaison des objectifs du PDU et il s'inscrit à ce titre, dans la politique générale des déplacements du Grand Lyon qui prévoit notamment un doublement de la part modale vélo à concurrence de 5 % d'ici 2014.

En ce qui concerne cet axe, dont se félicitent d'ailleurs pour leur part les maires des 3^e et 7^e arrondissements, les études préalables de circulation avaient bien montré que les réserves de capacité aux carrefours permettaient d'absorber un trafic automobile stable, ce qui est le cas, notamment pour ce qui est du comptage d'une année à l'autre au carrefour avenue de Saxe/rue de Sèze. Et il est intéressant de constater que dans ce même temps, le trafic vélo a plus que doublé sur ce même axe, prouvant bien que cet aménagement a bien répondu à l'objectif initial d'augmentation de la pratique cyclable, sans pour autant empêcher l'écoulement du trafic automobile préexistant, tel que M. le Maire du 6^e pouvait le redouter. Bien sûr, je lui transmettrai ces éléments lors de notre rencontre en Mairie du 6^e, prévue pour le 18 novembre prochain.

En ce qui concerne l'axe Vitton-Roosevelt, il s'inscrit dans un axe Lyon-Villeurbanne, de Cusset aux quais de Saône, via le pont Morand et dans la continuité logique des aménagements programmés ou en cours, vous en avez parlé, sur le cours Emile Zola à Villeurbanne et autour de la place Charles Hernu.

C'est la raison pour laquelle, ce projet sera largement conditionné à ce qui se passe en amont, c'est-à-dire, conditionné par les possibilités -ou non- de réduction de trafic rendue possible -ou non- par la réduction à deux fois une voie du cours Emile Zola en amont de cet axe Vitton-Roosevelt.

De même, ce projet ne doit obérer en rien tout projet d'aménagement ultérieur de requalification urbaine de ce même axe.

Je ne m'étendrai donc pas plus avant aujourd'hui, car ainsi que je l'ai indiqué, nous nous rencontrerons avec le Maire du 6^e en mairie du 6^e le 18 novembre prochain et je peux déjà vous assurer que les remarques et interrogations des habitants du 6^e arrondissement, telles qu'exprimées par le maire du 6^e lors de notre dernière rencontre en mairie du 6 le 11 mars dernier, pour la présentation de l'étude de faisabilité, ainsi que dans ces courriers, que ces remarques donc, seront prises en compte dans la réflexion et que les services de Lyon et du Grand Lyon seront à sa disposition pour favoriser toute la concertation nécessaire. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Vous voyez Madame Chevassus, vous êtes entendue.

Nous allons passer, ces questions étant posées, au vif du sujet et commencer notre Conseil municipal.